

40% des Américains ont un compte en Suisse

ÉVASION FISCALE. L'amnistie fiscale américaine promettait aux fraudeurs des amendes réduites et une exemption de peine de prison en échange d'une régularisation.

Plus de 40% des Américains qui ont caché leur argent hors de leur pays l'ont fait sur un compte en Suisse, selon une étude concernant la première amnistie fiscale partielle américaine de 2009. Les données ont été analysées par la Cour des comptes des Etats-Unis. L'enquête a été menée sur demande de la commission d'enquête ad hoc du Sénat américain. Les chiffres ont été rendus publics sur le site du Tagesanzeiger.ch/Newsnet. Les données laissent peu de place à l'interprétation: 5427 des 12.900 comptes analysés se trouvaient en Suisse. Près de 8% étaient en Grande-Bretagne, et des établissements

situés au Canada, en France, en Israël et en Allemagne cachaient chacun 4% des comptes.

L'amnistie fiscale américaine promettait aux fraudeurs des amendes réduites et une exemption de peine de prison en échange de la régularisation de leurs avoirs. Plus de 40.000 contribuables se sont annoncés, ce qui a permis aux Etats-Unis de récupérer 5,5 milliards de dollars (4,9 milliards de francs). Le fait que la Suisse apparaisse en tête de la liste devrait surprendre peu de monde. L'ensemble des banques suisses et leurs clients étaient dans le viseur des autorités américaines après la découverte des

premiers cas de fraude fiscale réalisés avec la complicité de l'UBS. Pour la première fois, cette étude révèle que plus de la moitié des fraudeurs américains viennent de Californie, de New York et de Floride. La Californie arrive en tête avec 24%, suivie de New York (18%) et la Floride (10%).

Quelque 80% des 15.813 évadés fiscaux français ayant demandé fin juin 2013 la régularisation de leur situation avaient un compte bancaire en Suisse. Ce chiffre a été articulé mercredi dernier par le ministre du Budget Bernard Cazeneuve. L'administration fiscale française a déjà récupéré 230 millions

d'euros à partir de 21 dossiers complets, dont 70 millions sur 241 qui ont été traités. Sur l'ensemble des 15.813 dossiers déposés, 76% des contribuables fraudeurs avaient hérité d'un ou de plusieurs comptes bancaires à l'étranger. Si 10% concernaient des sommes inférieures à 100.000 euros, beaucoup sont d'un montant élevé, dont un dossier de plus de 100 millions d'euros. Le ministre Bernard Cazeneuve avait annoncé un renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale, dans la foulée du scandale provoqué par la révélation du compte en Suisse détenu par son prédécesseur Jérôme Cahuzac. – (ats)

La faiblesse des taux pèse sur les résultats annuels

AXA WINTERTHUR. Les recettes de primes ont en revanche connu une évolution favorable. En hausse de 6,1%.

AXA Winterthur a dégagé des résultats en léger repli l'an dernier malgré l'évolution positive des primes. L'assureur zurichois contrôlé par le groupe français AXA a vu son bénéfice net diminuer de 3,2% à 822 millions de francs.

Le bénéfice opérationnel a pour sa part fléchi de 3% à 838 millions de francs, pénalisé par le bas niveau persistant des taux d'intérêt, a indiqué la société.

«Grâce à la large diversification de nos placements, nous avons pu compenser en partie cette baisse, mais la faiblesse continue des taux pèse toujours sur nos affaires», a commenté le patron d'AXA Winterthur Antimo Perretta.

Les recettes de primes ont en revanche connu une évolution favorable, en hausse de 6,1% à 12,14 milliards de francs.

Le secteur vie collective a poursuivi son expansion. Les primes brutes encaissées ont augmenté de 9,5% à 7,42 milliards de francs.



ANTIMO PERRETTA. «Nous avons pu compenser en partie cette baisse grâce à la large diversification de nos placements.»

Les nouvelles affaires ont enregistré une croissance de près d'un quart.

Dans le secteur vie individuelle, le volume d'affaires s'est étoffé de 4,5% à 1,38 milliard de francs. Les nouvelles affaires ont toutefois reculé de 1% à 126 millions.

De son côté, l'assurance de dommages affiche un volume de primes en hausse de 0,7% à 3,34 milliards de francs. Le ratio combiné, soit le rapport entre d'une part, les primes, et, d'autre part, la charge

des sinistres et les frais et participations aux bénéficiaires, s'est amélioré. Il s'est inscrit à 88,9%, soit une progression de 0,7 point. La charge des sinistres s'est pourtant fortement alourdie l'an dernier. Les dommages causés par la grêle, les intempéries et d'autres sinistres ont atteint 103 millions de francs avant réassurance, après un montant de 84 millions en 2012.

Le ratio a bénéficié d'un effet d'évaluation unique sur les engagements des caisses de pension ainsi que de la réduction continue des frais d'administration, explique l'assureur, qui compte plus de 4000 employés.

La maison-mère AXA a, quant à elle, dégagé l'an dernier un bénéfice net en hausse de 10% à

4,5 milliards d'euros (5,5 milliards de francs), grâce notamment à des plus-values enregistrées lors de cessions.

Le résultat opérationnel, qui traduit mieux l'activité récurrente du groupe, progresse pour sa part de 14%, à 4,7 milliards d'euros, légèrement en dessous des attentes (4,8 milliards). Hors effet lié à l'évolution des taux de change, la hausse atteint 18%.

Le chiffre d'affaires de l'assureur français, numéro deux du secteur en Europe derrière l'allemand Allianz, a augmenté de 1% à 91,2 milliards d'euros, tiré par toutes les lignes de métiers. Fort de ses résultats, l'assureur entend proposer un dividende de 0,81 euro par action, en hausse de 13% par rapport à 2012. – (ats)

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GRÊLE, LES INTEMPÉRIES ET D'AUTRES SINISTRES ONT ATTEINT 103 MILLIONS DE FRANCS AVANT RÉASSURANCE.

La vente de propriété pour obtenir des rentes

SAVINTER. Les personnes âgées pourraient être intéressées par un concept que le courtier genevois met en avant dans la démographie actuelle.

CHRISTIAN AFFOLTER

Le concept de la vente de biens immobiliers en viager paraît particulièrement bien en phase avec l'évolution démographique. L'entreprise genevoise Savinter active dans notamment dans le courtage immobilier depuis de nombreuses années «développe le concept du viager remis au goût du jour» depuis plus de 3 ans.

Car son idée de base est d'offrir une rente supplémentaire à des personnes âgées décidant de vendre leur appartement ou leur maison bien avant leur mort. Tout en continuant de bénéficier de la jouissance de ce bien. Les vendeurs bénéficient généralement d'un versement unique à la signature du contrat (appelé le bouquet), déterminé en fonction de leur âge (plus il est élevé, plus ce

lui-ci est important). Celui-ci peut également servir à rembourser le montant restant d'un prêt hypothécaire ou être transmis aux héritiers.

Déterminer le montant de la rente versée à des intervalles réguliers (mais qui peuvent être plus ou moins rapprochés) est un peu plus difficile. Car si les vendeurs vivent plus longtemps que ce qui a été calculé à la signature du contrat, l'acquéreur paie son bien au-dessus de sa valeur. Mais ce cas ne devrait se produire que rarement, les prix de vente étant en moyenne fixés à un montant équivalant à environ 60-70% du prix du marché. En principe, l'acquéreur reçoit ainsi un bien immobilier décoté.

Selon Savinter, les parents âgés et leurs enfants adultes prennent la décision de vendre en viager ensemble. Les enfants assureraient un meilleur niveau de vie à leurs parents, et ceux-ci ne leur léguent pas de dettes hypothécaires. Un tel contrat oblige néanmoins les enfants à se mettre d'accord et prendre une décision bien avant que leurs parents n'arrivent en fin de vie. ■

GLENCORE: contrat d'enlèvement de 300 millions de dollars au Maroc

La société marocaine de raffinage Samir a obtenu en fin de semaine dernière un prêt de 300 millions de dollars de Glencore Energy selon Reuters. Ce prêt correspond à un contrat d'enlèvement par Glencore d'une partie de la production de Samir. Cet accord est le second conclu entre les deux parties dans des conditions similaires. Le premier, contracté en 2012 et arrangé par Natixis et Arab Petroleum Investments, se montait à 200 millions de dollars sur une période de 24 mois. Une partie du nouveau prêt servira à rembourser une dette de 1,7 milliards de dirhams (208 millions de dollars) que Samir a contractée auprès de banques marocaines. L'autre sera utilisée pour rénover la raffinerie située à Mohammedia, sur la côte Atlantique.

TRAFIGURA: prise de participation de 30% dans une cuivrière en Chine

Le négociant en matières premières Trafigura, dont le siège social se trouve à Lucerne, annonce sa participation à 30% dans une cuivrière du groupe chinois Jinchuan, dans la ville de Fangchenggang. L'accord relatif à cette transaction a été signé dans la semaine, précise Trafigura, mais est encore soumis à l'approbation des autorités. Il porte sur la livraison et la réception pour plusieurs années. La cuivrière devrait produire quelque 400.000 tonnes de cuivre par an. Les détails financiers n'ont pas été communiqués.

MIGROS: la Caisse de pensions atteint une bonne performance de 8,4% l'an passé

Bons résultats 2013 grâce aux marchés des actions favorables, la Caisse de pensions Migros a atteint une bonne performance de 8,4%. Le degré de couverture s'inscrit à 116,9%. Grâce à une année boursière favorable, la CPM a atteint une bonne performance de 8,4%, largement supérieure à la moyenne de 6,2% pronostiquée par l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP). L'excédent des produits de 350,9 millions de francs a été entièrement attribué à l'augmentation de la réserve de fluctuation de valeurs. Le résultat contient un effet spécial de 793,5 millions de francs. – (ats)

Royal Dutch Shell vend 870 stations-services

VITOL. Le contrat prévoit également la cession des carburants en vrac, des bitumes routiers et de produits chimiques.

Royal Dutch Shell a annoncé la vente au courtier suisse de matières premières Vitol de ses 870 stations-service et de sa dernière raffinerie en Australie pour 2,6 milliards de dollars (2,3 milliards de francs).

Le contrat prévoit également la cession des carburants en vrac, des bitumes routiers et de produits chimiques, ainsi qu'une partie de ses lubrifiants, mais exclut le carburant pour l'aviation, précise un communiqué du groupe anglo-néerlandais.

«L'Australie reste importante pour Shell mais nous faisons actuellement des choix difficiles pour nos actifs afin d'améliorer la compétitivité de l'entreprise», a expliqué le patron de Shell, Ben van Beurden, précisant que la marque Shell demeurerait sur les

stations-service.

La majorité du personnel de la raffinerie de Geelong, dans l'Etat de Victoria, sera conservée par Vitol. La transaction devrait être finalisée cette année.

Shell dit en revanche avoir l'intention de renforcer sa présence dans le gaz naturel liquéfié (GNL) en Australie.

Le groupe a récemment réduit son activité dans l'aval avec une série de ventes de raffineries et de réseaux de stations-service. Encore jeudi, Shell avait annoncé la vente de stations-service et de son activité dans l'aviation en Italie à Kuwait Petroleum International pour une somme non précisée. Décidé à redresser la barre après une chute du bénéfice, le nouveau patron de Shell, Ben van Beurden, a promis fin janvier de vastes cessions d'actifs et une réduction des investissements alors que le bénéfice net du groupe s'est effondré de 39% l'an dernier. Le groupe entend céder au total 15 milliards de dollars d'actifs en 2014 et 2015. ■

RAIFFEISEN: l'affranchissement des sociétaires

Raiffeisen adapte son modèle à l'évolution du monde bancaire. Il abolit en particulier la contribution de 8000 francs qui pourrait être demandée aux sociétaires en cas de coup dur, a dit le président du groupe Pierin Vincenz. «Nous venons d'abolir cette clause en automne dernier», a affirmé M. Vincenz dans une interview publiée par *Le Matin Dimanche*. «La décision doit encore être avalisée par les 316 assemblées générales» des banques qui forment le groupe. «Cette clause relève d'un autre temps. Il y a cinq ans, Bâle II puis la Finma ont déclaré que cet engagement de nos sociétaires ne pouvait plus être considéré comme fonds propres d'une banque. C'en sera terminé donc cette année», assure le patron du numéro trois bancaire suisse, dont les 316 établissements comptent 1,8 million de sociétaires.

ACE GROUP: Theo Kocher nommé au poste de Marine Manager avec effet immédiat

L'assureur ACE Group a nommé Theo Kocher au poste de Marine Manager avec effet immédiat. A ce titre, il sera responsable, depuis Zurich, du développement du portefeuille dans le domaine des assurances de transport et de la direction de l'équipe Transport, a précisé l'assureur. M. Kocher rapportera à Florian Müller, Country President d'ACE en Suisse et à Benoit Chasseguet, Regional Marine Manager d'ACE pour l'Europe continentale.

SWISS RE: Michel Liès ne veut pas se séparer des activités vie

Le directeur général de Swiss Re Michel Liès ne compte pas se séparer des activités vie, qui sont pour l'heure moins rentables que le segment non vie. «L'équilibrage entre les activités dommages et responsabilité civile d'une part et les activités vie d'autre part est une partie importante de la stratégie», a-t-il indiqué dans une interview publiée vendredi dans l'édition en ligne de *Finanz und Wirtschaft*. En 2014, Swiss Re veut démontrer qu'elle est en bonne voie d'atteindre dans le segment vie d'ici fin 2015 les objectifs de rendement des fonds propres de 10 à 12%, contre 5,4% réalisé en 2013.